

1336. Il y avait également sept écoles d'arts, fréquentées, autant qu'il a été possible de s'assurer, par à peu près 650 élèves. Rattachés au ministère de l'éducation, et placés sous sa direction, il y avait 289 "Mechanic Institutes," ou cercles ouvriers d'instruction mutuelle, disposant de 439,456 volumes, et comptant 31,195 membres. Leur avoir était évalué à \$423,476, et leurs dettes se montaient à \$14,896. Il y avait, en outre, 12 bibliothèques ouvertes au public, renfermant plus de 165,263 volumes, et fréquentées par 67,233 personnes, et dont l'actif s'élevait à \$328,950, et le passif à \$106,050. Le nombre total des élèves fréquentant les écoles publiques, séparées (high) et normales dans Ontario, à l'exclusion des collèges et des écoles privées, s'élevait à 507,904, augmentation de 2,603 en regard du nombre de 1893.

1337. Le deuxième vendredi de mai chaque année a été réservé sous le nom de "Arbor day," pour la plantation d'arbres et l'embellissement des terrains attenant aux écoles. En 1885, au jour dit, 38,940 arbres; en 1886, 34,087 arbres; en 1887, 28,057 arbres; en 1888, 25,714 arbres; en 1889, 21,281 arbres; en 1890, 22,250 arbres; en 1891, 15,697 arbres; en 1892, 14,489 arbres; en 1893, 14,103 arbres, et en 1894, 14,244 arbres furent plantés.

1338. Le tableau suivant donne le nombre des instituteurs recevant des pensions, et les sommes qui leur ont été payées dans les années 1880-1895:—

## INSTITUTEURS À LA RETRAITE, 1880-95.

ANNÉE.	Nombre des instituteurs sur la liste.	Dépenses.	ANNÉE.	Nombre des instituteurs sur la liste.	Dépenses.
		\$			\$
1880	391	48,229	1888	472	58,290
1881	399	49,130	1889	457	60,365
1882	422	51,000	1890	463	62,105
1883	422	51,500	1891	456	61,080
1884	443	54,234	1892	456	63,751
1885	423	55,003	1893	459	63,685
1886	440	58,791	1894	442	64,046
1887	454	58,295	1895	435	63,800

## QUÉBEC.

1339. Les questions d'éducation dans la province de Québec relèvent du surintendant de l'instruction publique, assisté d'un conseil qui comprend 35 membres, et qui se décompose en comités pour la gestion respective des écoles catholiques et des écoles protestantes. Les écoles sont maintenues au moyen, pour partie, de cotisations municipales, et pour partie de subventions du gouvernement de la province, et elles sont toutes et chacune placées sous la direction de bureaux locaux, ou des membres résidants du clergé. Comme nous l'avons constaté précédem-